

Cote du document: EB 2017/LOT/P.5
Date: 28 juin 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République du Sénégal pour le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luyaku Loko Nsimpati
Chargé de programme de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +221 33 859 6757
courriel: l.nsimpati@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

I.	Contexte et justification	1
	A. Contexte	1
	B. Justification du financement supplémentaire	1
	C. État d'avancement de l'exécution du programme	2
II.	Description des activités prévues	3
III.	Description et quantification des avantages escomptés	5
IV.	Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
V.	Coût et financement du programme	6
VI.	Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement	7
VII.	Instruments et pouvoirs juridiques	7
VIII.	Recommandation	7
Appendice		
	Cadre logique révisé	1

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt supplémentaire en faveur de la République du Sénégal pour le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural, telle qu'elle figure au paragraphe 30.

Proposition de prêt supplémentaire à la République du Sénégal pour le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural

I. Contexte et justification

A. Contexte

1. Le présent mémorandum a pour objet l'approbation, par le Conseil d'administration du FIDA, d'un financement supplémentaire pour le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (PADAER), sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables de 4,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 5,82 millions d'USD). Ce financement supplémentaire répondra à la requête soumise au Fonds par le Gouvernement sénégalais, visant à obtenir un prêt de 3,55 milliards de francs CFA pour achever les activités en cours du PADAER, et consolider et reproduire à plus grande échelle les résultats de ce dernier.
2. L'exécution des activités appuyées par ce financement supplémentaire sera assortie d'un report de 18 mois des dates d'achèvement du programme et de clôture du prêt, qui seront fixées respectivement au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2019.
3. Le financement supplémentaire sera alloué au titre du cycle 2016-2018 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Le gouvernement apportera une contribution couvrant les droits et taxes résultant de l'importation et de l'utilisation de fournitures et de matériel dans le cadre du financement supplémentaire. Les bénéficiaires apporteront de leur côté une contribution en nature, à titre de cofinancement des intrants agricoles, du matériel et des autres services qui leur seront fournis dans le cadre du financement supplémentaire.
4. Le financement initial total du PADAER consistait en un prêt du FIDA de 20,2 millions de DTS (équivalent à 32,33 millions d'USD) octroyé à des conditions particulièrement favorables, un prêt du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire (Fonds fiduciaire espagnol) à hauteur de 7 millions d'EUR (10,09 millions d'USD), une contribution du gouvernement de 8,66 millions d'USD et une contribution des bénéficiaires de 0,62 million d'USD. Il a été approuvé par le Conseil d'administration du FIDA en septembre 2011 (EB 2011/103/R.18) pour une durée de six ans, et est entré en vigueur le 12 octobre 2011.

B. Justification du financement supplémentaire

5. Les objectifs de développement du PADAER visent à améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs (cultivateurs et éleveurs) et à créer des possibilités d'emplois durables en milieu rural, en particulier pour les femmes et les jeunes. Pour atteindre ces objectifs, le programme s'efforce d'améliorer l'accès des petits producteurs et de leurs organisations aux services,

techniques et infrastructures de production agricole. Il couvre les régions de Kédougou, de Kolda, de Matam et de Tambacounda.

6. Octroyé à l'appui de la réalisation de ces objectifs, le financement supplémentaire permettra: i) d'achever le processus de sortie des organisations paysannes du mécanisme de don dégressif et d'"économies d'intrants" pour atteindre l'autofinancement; ii) de veiller à ce qu'un appui à l'exécution adéquat soit apporté aux petits exploitants et à leurs organisations pour la campagne agricole 2017/2018, ce qui comprend l'accès à des intrants de qualité, du matériel agricole, des services de labour et des assurances agricoles, la fourniture d'une assistance technique à la production agricole, et un renforcement des capacités en matière de gestion des cultures et de gestion organisationnelle et en matière de commercialisation des produits agricoles; iii) d'achever la remise en état ou la construction d'infrastructures d'élevage et d'infrastructures commerciales et hydroagricoles et de veiller à ce que ces installations soient gérées de manière adéquate et durable; et iv) de fournir un financement relais entre le PADAER et le programme de suivi, qui doit être élaboré dans le cadre du cycle 2016-2018 du SAFP en vue de sa présentation au Conseil d'administration en 2018, et qui couvrira les mêmes régions, mais avec une approche programmatique à plus long terme. L'achèvement de ces activités et la consolidation des résultats obtenus jusqu'ici renforceront les impacts du PADAER et augmenteront les chances qu'ils soient durables.
7. Les activités qui entrent dans le cadre du financement supplémentaire sont bien alignées avec les priorités du gouvernement. Elles répondent aux objectifs de croissance agricole du plan stratégique en matière d'agriculture intitulé Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural, notamment en matière d'amélioration de la production céréalière (riz et maïs) et de réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire.

C. État d'avancement de l'exécution du programme

8. Le programme a donné de bons résultats. Il a bénéficié directement à 43 753 ménages (88 % de la cible de 50 000 ménages) et a contribué de manière significative aux objectifs du PRACAS, notamment en ce qui concerne la production de riz et de maïs. Il a permis de construire des infrastructures de grande qualité (infrastructures d'élevage et infrastructures hydroagricoles), particulièrement appréciés des bénéficiaires et du Gouvernement. Le programme respecte les clauses de l'accord de prêt d'origine. Tous les rapports d'audit ont été soumis dans les délais et présentaient des opinions sans réserve.
9. Le programme a amélioré la sécurité alimentaire et les revenus des petits exploitants grâce à une hausse considérable du rendement et de la production des cultures principales qui ont fait l'objet d'un soutien (riz et maïs). Le rendement a augmenté de 200% (de 1 tonne à 3 tonnes/hectare [ha]) pour le riz pluvial, et de 133% (de 1,5 tonne à 2,8 tonnes/ha) pour le maïs¹. La production totale de céréales a été multipliée par cinq (de 5 682 tonnes en 2014/2015 à 35 259 tonnes en 2015/2016²). Cette hausse considérable s'explique principalement par l'accès des organisations paysannes et des exploitants à du matériel et des intrants de qualité (semences, engrais et pesticides certifiés), ainsi qu'à des services de vulgarisation agricole de proximité. Avec l'appui du programme, les organisations paysannes ont pu cultiver 2 308 ha en 2014, superficie qui a augmenté de manière exponentielle en 2015 et en 2016 pour atteindre respectivement 12 273 ha et 15 939 ha. Cet accroissement de la production représente pour les ménages agricoles un revenu supplémentaire compris entre 290 et 460 USD pour le riz, et

¹Données du système de suivi et d'évaluation (S&E) du PADAER pour la campagne agricole 2015/2016.

²Données du système de S&E du PADAER pour les campagnes agricoles 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017. La campagne agricole 2014/2015 a pâti d'une pluviométrie faible et irrégulière.

de 240 USD pour le maïs³. En outre, le programme encourage la diversification de l'alimentation en soutenant d'autres cultures (comme le fonio) et l'horticulture. Au total, 1 135 organisations paysannes (soit 116% des 975 organisations paysannes initialement ciblées) et 43 702 exploitants agricoles ont vu leurs capacités d'adoption et de mise en œuvre de bonnes pratiques de culture et d'élevage se renforcer considérablement.

10. Les infrastructures hydroagricoles construites ou remises en état ont rendu 460 villages accessibles au cours de l'année. Les ménages de ces zones peuvent désormais accéder facilement aux services sociaux, notamment aux établissements scolaires et aux centres de santé. Des installations d'entreposage d'une capacité totale de 480 tonnes et 73 kilomètres de routes de desserte ont été construits pour faciliter l'accès aux marchés et la commercialisation des produits des petits exploitants. Les nouvelles infrastructures de marché ont facilité la vente des produits agricoles. En outre, le programme a permis de bâtir des installations d'élevage de haute qualité, notamment 12 centres de vaccination, 12 châteaux d'eau, 8 installations d'entreposage d'aliments pour animaux et 4 systèmes d'abreuvoir. Ces infrastructures ont contribué de manière considérable à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales (accès facilité à l'eau potable et à des installations d'abreuvement du bétail). Des comités de gestion composés de représentants des organisations paysannes et des autorités locales (dont les capacités ont été renforcées) ont été mis en place pour toutes les infrastructures, terminées ou en cours de construction, afin d'en garantir la bonne gestion et la maintenance adéquate. La quantité de céréales (maïs et riz, notamment) commercialisées par les producteurs ciblés a augmenté régulièrement au fil des ans. De 788 tonnes de céréales commercialisées en 2015/2016, on est passé à 1 755 tonnes en 2016/2017. Cette croissance a été rendue possible, entre autres choses, par l'amélioration des installations d'entreposage et par des dispositifs d'agriculture contractuelle mis en place entre les organisations paysannes et les opérateurs de marché pour la vente de la production.
11. Les moyens des organisations paysannes étaient très faibles au début du programme, mais avec le soutien de ce dernier, les capacités organisationnelles et le développement institutionnel se sont améliorés. Il faudra cependant encore renforcer les capacités des organisations paysannes si l'on veut qu'elles deviennent totalement autonomes et qu'elles puissent offrir de manière pérenne des services économiques efficaces à leurs membres. Le PADAER est actuellement axé principalement sur la production, et il a permis d'obtenir des résultats significatifs. À l'avenir, il s'intéressera davantage aux aspects après récolte (entreposage, traitement, conservation, emballage et distribution).

II. Description des activités prévues

12. Les activités qui seront soutenues par le financement supplémentaire sont celles qui figurent dans le document de conception. Elles sont conformes aux objectifs du programme et ne nécessiteront pas de modifier son descriptif initial, ni sa couverture géographique, les modalités de son exécution, ses composantes ou ses catégories de dépenses. Quelques ajustements sont apportés afin de mieux répondre aux priorités du gouvernement et de consolider les résultats sur la campagne agricole 2017/2018. Les activités relèvent de deux principales composantes.

Composante 1: Renforcement de la production agricole

13. Les activités spécifiques qui seront soutenues par le financement supplémentaire dans le cadre de cette composante sont les suivantes: i) achèvement des infrastructures hydroagricoles et des infrastructures d'élevage prévues dans la conception du programme, et gestion adéquate de ces installations; ii) poursuite

³ Données du système de S&E du PADAER pour la campagne agricole 2015/2016.

des activités de renforcement des capacités des organisations paysannes afin de leur permettre de fournir du matériel et des intrants de qualité à leurs membres; et iii) renforcement des capacités des petits exploitants agricoles et de leurs organisations afin de leur permettre d'adopter et d'appliquer les meilleures pratiques de culture et d'élevage, et de mieux gérer les risques agricoles. Plus précisément:

- Sous-composante 1.3: Accès aux moyens de production: i) culture de 14 200 ha de terres agricoles (riz, maïs, niébé et fonio, et horticulture), avec 25 000 ménages ciblés – membres de 700 organisations paysannes – sur la campagne agricole 2017/2018, grâce à un soutien permettant l'accès à des intrants de meilleure qualité, à du matériel et à des services de labour; et ii) soutien du PADAER à 48 organisations paysannes pour faciliter la souscription d'assurances agricoles indexées.
- Sous-composante 1.4: Services de renforcement des capacités et de vulgarisation: i) renforcement des capacités des paysans-formateurs de formateurs en matière de pratiques agricoles; ii) suivi au cours de la campagne agricole; et iii) visites d'échange, avec la participation des organisations paysannes.

Composante 2: Valeur ajoutée et marchés

14. Dans le cadre de cette composante, le financement supplémentaire soutiendra les activités visant à renforcer la capacité des organisations paysannes à devenir autonomes, à offrir des services adaptés, efficaces et appropriés à leurs membres et à accroître leurs compétences de commercialisation et de négociation.
 - Sous-composante 2.2: Renforcement du professionnalisme des parties prenantes: i) renforcement des capacités de 235 organisations paysannes de base ou faïtières, et appui à l'exécution de leurs plans d'action; ii) ateliers sur la capacité à diriger, le plaidoyer, les coopératives, la commercialisation et l'accès au financement; renforcement des acteurs de la filière; et établissement de relations durables entre les divers acteurs; et iii) appui à la mise en place de deux plateformes de filières interprofessionnelles (pour le riz et le maïs).
15. La plupart des activités mentionnées seront mises en œuvre en 2017, car elles sont complémentaires de la campagne agricole 2017/2018. Seules certaines activités de renforcement des capacités et de suivi ciblant les organisations paysannes seront menées en 2018 et en 2019. En outre, des activités moins concrètes, telles que le renforcement des capacités des comités de gestion des infrastructures et des autorités locales, seront mises en œuvre pour assurer une gestion durable et efficace des infrastructures construites (sur les ressources du prêt initial).

Composante 3: Coordination du programme et gestion des savoirs

16. Des fonds supplémentaires seront alloués pour couvrir une partie des salaires du personnel du programme pendant quelques mois à la fin de 2017, ainsi que leurs indemnités de cessation de service, conformément aux directives du pays en matière de ressources humaines. Pendant la prolongation, l'unité de coordination du programme sera considérablement réduite afin de limiter les coûts salariaux, mais en garantissant une exécution et un suivi adéquats des activités planifiées. Durant cette période, le suivi de certaines activités sera effectué par les directions régionales du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural.

III. Description et quantification des avantages escomptés

17. Le financement supplémentaire bénéficiera directement à 25 000 petits exploitants agricoles (dont 13 500 femmes), membres de quelque 740 organisations paysannes⁴, qui pourront accéder à des intrants de qualité et à des services de conseil durant la campagne agricole 2017/2018. Il en résultera une augmentation significative de la productivité, de la production destinée à la consommation des ménages (renforcement de la sécurité alimentaire) et de la production de surplus destinés à la vente (génération de revenus). La construction et la gestion appropriée d'infrastructures de marché et de routes contribueront à réduire les pertes après récolte, à faciliter l'accès aux marchés et à désenclaver les villages.
18. En outre, l'achèvement des infrastructures pastorales donnera aux communautés pastorales un meilleur accès à l'eau potable, pour la consommation humaine et celle des animaux, et contribuera ainsi à l'amélioration des conditions de vie et des conditions socio-économiques des petits exploitants ruraux. Enfin, plus de 500 organisations paysannes, ciblant au minimum 50% de femmes, auront gagné en dynamisme et en autonomie à l'issue du programme. Elles auront noué des liens plus solides avec les opérateurs de marché, qui leur permettront de vendre les produits agricoles à des prix compétitifs.

IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

19. Contexte national et évaluation du risque. Les modalités de gestion financière relatives au financement supplémentaire proposé seront alignées sur celles du programme en cours, les supervisions et les audits ayant montré qu'elles sont parfaitement adéquates. Le risque de gestion financière du PADAER, évalué conformément aux directives du FIDA, est considéré comme faible.
20. Gestion financière. La responsabilité de la gestion financière du financement supplémentaire incombe au Ministère de l'économie, des finances et du plan. Une comptabilité complète sera tenue, conformément aux critères du FIDA et aux normes comptables internationalement reconnues. Le financement supplémentaire figurera dans les rapports financiers intermédiaires et les états financiers annuels du programme préparés par l'unité de coordination du programme, mais sera mentionné séparément.
21. Comptes. Le financement supplémentaire sera transféré par le FIDA conformément à ses procédures de décaissement, vers un compte désigné, géré par le Ministère de l'économie, des finances et du plan et tenu par une banque de Dakar ayant l'agrément du Fonds. Les fonds seront transférés vers le compte opérationnel du PADAER en vue de l'exécution du programme.
22. Modalités d'audit externe. Le programme sera vérifié tous les ans par des auditeurs indépendants agréés par le Fonds et dont le mandat sera approuvé par celui-ci conformément aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets. Un état financier consolidé vérifié relatif à la totalité du programme, accompagné de la lettre de recommandations requise, sera communiqué au FIDA dans les six mois suivant la fin de chaque exercice financier.
23. Passation des marchés. La commande et la fourniture de travaux, biens et services devront être conformes aux directives du FIDA pour la passation des marchés et aux dispositions du manuel de procédures administratives et financières.

⁴ 712 organisations paysannes dans les régions de Kédougou, de Kolda et de Tambacounda,, et 30 dans les périmètres irrigués de la région de Matam.

V. Coût et financement du programme

24. Le montant du financement supplémentaire s'élève à 4,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 5,82 millions d'USD), octroyés sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables.
25. La répartition des coûts par catégorie de dépenses et par composante et source de financement est donnée dans les tableaux ci-après.

Tableau 1
Financement supplémentaire du PADAER, par catégorie de dépense
(en milliers d'USD)

<i>Catégories</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
I. Ouvrages de génie civil et rural		
II. Matériel, intrants et fournitures agricoles	3 452	59,34
III. Formation, études, assistance technique	1 389	23,87
IV. Prestataires de services	104	1,79
V. Salaires	873	15
VI. Dépenses de fonctionnement		
Total	5 818	100

Tableau 2
Financement supplémentaire du PADAER, par composante et par source de financement
(en USD)

<i>Composante</i>	<i>Financement supplémentaire du FIDA</i>		<i>Fonds fiduciaire espagnol</i>	<i>Bénéficiaires^a</i>	<i>Gouvernement^b</i>	<i>Total de janvier 2017 à la date de clôture (reportée)</i>	<i>%</i>
	<i>Montant</i>	<i>Prêt du FIDA</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	
A. Renforcement de la production agricole							
1. Remise en état des infrastructures hydroagricoles	-	1 029 166,5	1 878 286,2	172 613,2	556 375,5	3 636 441,4	19,7
2. Infrastructures d'élevage	-	3 328 257,8	-	379 122,5	669 692,1	4 377 072,4	23,7
3. Facteurs de production	3 317 770,8	-	-	1 105 215	184 416,2	4 607 401,9	25
4. Services de conseil agricole	352 564	-	-	-	63 686,3	416 250,3	2,3
Sous-total	3 670 334,7	4 357 424,3	1 878 286,2	1 656 950,7	1 474 170,1	13 037 165,9	70,7
B. Valeur ajoutée et marchés							
1. Infrastructures de marché	-	1 618 117,5	-	159 656	321 132,6	2 098 906,1	11,4
2. Transformation et entrepreneuriat rural	332 286,9	139 764,9	-	28 100,4	90 346,3	590 498,4	3,2
3. Professionnalisation des principaux acteurs	47 673,9	-	-	-	8 611,7	56 285,5	0,3
Sous-total	379 960,7	1 757 882,5	-	187 756,3	420 090,6	2 745 690,1	14,9
C. Coordination du programme et gestion des savoirs							
1. Coordination et gestion	1 320 936,6	642 661	-	-	115 865,2	2 079 462,8	11,3
2. Gestion des savoirs et communication	190 178,8	-	-	-	29 685,9	219 864,7	1,2
3 Appui institutionnel: agriculture et élevage	256 609,4	47 015,3	-	-	54 846	358 470,7	1,9
Sous-total	1 767 724,9	689 676,3	-	-	200 397,1	2 657 798,3	14,4
Total	5 818 020,3	6 804 983,1	1 878 286,2	1 844 707,0	2 094 657,8	18 440 654,4	100

^a Contribution en nature.

^b Contribution couvrant les taxes.

VI. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

26. Une fois que le Conseil d'administration aura approuvé le financement supplémentaire, l'accord de financement du PADAER sera modifié en conséquence. Aucune nouvelle catégorie de dépenses ne sera créée. Ce financement complète le plan de financement initialement approuvé lors de la conception du programme et n'entraîne aucun changement dans la description, les objectifs, la zone d'intervention ou le groupe cible du programme. Le gouvernement couvrira les taxes liées aux dépenses qu'il est envisagé d'effectuer grâce au financement supplémentaire, sous la forme d'une exemption et/ou d'espèces, selon le cas.

VII. Instruments et pouvoirs juridiques

27. Un amendement à l'actuel accord de financement entre la République du Sénégal et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti à l'emprunteur.
28. La République du Sénégal est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
29. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VIII. Recommandation

30. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le FIDA accordera à la République du Sénégal un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à 4,25 millions de droits de tirage spéciaux (approximativement 5 820 000 d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent document.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Cadre logique révisé

	Objectively smart indicators (PDR)	Objectively smart indicators (rev after MTR)	Progress report at 31/03/2017	Means of verification	Risks and preconditions
1. GOAL					
To contribute to rural poverty reduction and boost economic growth in Kédougou, Kolda, Matam and Tambacounda regions	- Reduced the prevalence of under 5 child chronic malnutrition from x% to y% - In six years, the HH asset index is increased by at least 5% for 50% of the target HHS	- Reduced the prevalence of under 5 child chronic malnutrition from x% to y% - In six years, the HH asset index is increased by at least 5% for 50% of the target HHS	N/A	- DPES - M&E PNIA, PNDE, CSD - National statistics and baseline surveys	- Weather and market conditions are favourable
2. DEVELOPMENT OBJECTIFS					
To sustainably improve food security and income of small-scale producers (farmers and livestock farmers), as well as to create sustainable rural employment opportunities, particularly for women and youths	- The % of HHS living below the poverty line is reduced to x% to y% in six years - In six years, the targeted HH income is increased by at least 10% - 80% of the new jobs created are sustainable - 50 000 rural HHS have access to the services offered by the programme	- The % of HHS living below the poverty line is reduced to x% to y% in six years - In six years, the targeted HH income is increased by at least 10% - 80% of the new jobs created are sustainable - 50 000 rural HHS have access to the services offered by the programme	N/A - 43 753 rural HHS (10 775 HHS targeted in 2014 and 17 162 in 2015)	- MTR report (impact study) - Final evaluation study - DAPSA and DIREL national statistics	- Weather and market conditions are favourable
3. RESULTS					
Component 1 Enhancing supply of agricultural production					
EFFECT 1 : Water management infrastructures offer to small holder farmers opportunities to use the available natural resources (water and land)	- Increase in the total cultivated area, 2 275 ha - X% reduction of livestock mortality in the pastoral units	- Increase in the total cultivated area, 2 286 ha - X% reduction of livestock mortality in the pastoral units	- 2 026.4 ha	- Surveys	-
Output 1 : Watershed infrastructures are in place or rehabilitated and used by small producers for agricultural production	- 10 vegetable gardens of 10 has put in place in Matam regions - 200 ha of communal irrigated area (PIV) rehabilitated in Matam region to adopt a rice intensification system (SRI) - 255 ha of low lands put in place in Tambacounda, Kolda and Kédougou regions - 200 ha of outwash plains realized in Kédougou region - 1.100 ha of additional parcels of lands rehabilitated downstream the small dams created by PAPIL in the 3 regions (492 ha Kolda, 328 ha Tamba and 280 ha Kédougou) - 220 ha rehabilitated and provided with pumping equipment on old perimeters PISO (120 ha in Tambacounda and 100 ha in Kédougou) - 6 000 ha of land rehabilitated for the conservation and restauration of soil (DRS) in the catchment areas of the regulated lowlands in Kedougour, Kolda and Tambacounda	- 6 vegetable gardens of 10 has put in place in Matam regions - 763 ha of communal irrigated area (PIV) rehabilitated in Matam region to adopt a rice intensification system (SRI) - 580 ha of low lands put in place in Tambacounda, Kolda and Kédougou regions - 200 ha of outwash plains realized in Kédougou region - 558 ha of additional parcels of lands rehabilitated downstream the small dams created by PAPIL - 125 ha vegetable gardens rehabilitated and/or put in place (10 ha Tambacounda, 40 ha Kolda, 15 ha Matam and 60 ha à Kédougou) - 6 000 ha of land rehabilitated for the conservation and restauration of soil (DRS) in the catchment areas of the regulated lowlands in Kedougour, Kolda and Tambacounda	- 0 - 763.9 ha - 445 ha - 160 ha - 563 ha - 94.5 ha - 3 609.8 ha	- Written report of the final completion of works	- Rural committees allocate enough land for land rehabilitation to targeted farmer organisations

Output 2: The existing livestock units are consolidated and new ones are created and managed by agro-herders to improve management of transhumant pastoralism	- 10 new livestock units created (drilling, water towers, drinking troughs, storages for animal feeds, vaccination stations) - 20 livestock wells, 20 drinking troughs, 20 vaccination stations, 20 storages for animal feeds, 5 water towers built to strengthen existing livestock units - 20 km of firewalls	- 10 new livestock units created (drilling, water towers, drinking troughs, storages for animal feeds, vaccination stations) - 12 drinking troughs, 20 vaccination stations, 12 storages for animal feeds, 4 water towers built to strengthen existing livestock units - 20 km of firewalls	- 0 (most of the works are on-going but not yet completed) - 12 drinking troughs, 12 vaccination stations, 8 storages for animal feeds, - 50 km	- Written report of the final completion of works	- Rural committees allocate the requested land to the pastoral units
EFFECT 2: Access to agricultural inputs and technological innovations improve production conditions	- 50% of small holder farmers have adopted at least a good agricultural practice introduced by the programme - Yield increase for the targeted crop, in particular from an average of 1,5 T/ha to 4 T/ha for rice (3.5 T/ha for lowland rice and 6 T/ha for the irrigated rice) - 70% of producers having access to proximity extension services are satisfied with the services offered	- 50% of small holder farmers have adopted at least a good agricultural practice introduced by the programme - Yield increase for the targeted crop, in particular from an average of 1,5 T/ha to 4 T/ha for rice (3.5 T/ha for lowland rice and 6 T/ha for the irrigated rice) - 70% of producers having access to proximity extension services are satisfied with the services offered	Yields: - Rain-fed rice: 3 T/ha in 2015/2016 vs 2,09 T/ha in 2014/2015 - Maize : 2,8 T/ha in 2015/2016 vs 2,7 T/ha in 2014/2015 - Irrigated rice : 6,2 T/ha	- Survey	
Output 3: Small-scale producers (farmers and livestock farmers) have an easier access to production inputs (inputs and equipment)	- At least 25 000 targeted HHs are able to meet their annual needs concerning agricultural inputs and livestock feed - At least 25 000 targeted HHs own at least a farm equipment	- At least 26 000 targeted HHs are able to meet their annual needs concerning agricultural inputs and livestock feed - At least 25 000 targeted HHs own at least a farm equipment	- 26 022 HHs (14 052 women and 7 546 youth) - 21 122 HHs (11 721 women and 6 044 youth)	- Programme reports	- Seeds and inputs providers are closed to small holder farmers
Output 4: Small-scale producers (farmers and livestock farmers) have an easier access to agricultural extension and management services	- 100% of small-scale producers have access to agricultural extension services in the 4 regions	- 100% of small-scale producers have access to agricultural extension services in the 4 regions		- Survey	-
Component 2: Value addition and marketing					
EFFECT 3: Post-harvest environment is improved to add value to production	- 20% of production is processed and/or sold to the market - At least 70% of the SMREs overall turnover is generated by offering services and products to the targeted small-holders	- 20% of production is processed and/or sold to the market - At least 70% of the SMREs overall turnover is generated by offering services and products to the targeted small-holders	- 25% of production sold to the market	- Surveys	-
Output 5: Rural infrastructures are built to facilitate access to market, reducing village isolation, and improving the storing capacity	- 75 km of rural tracks constructed - 48 storage facilities for cereals built (total storing capacity 576 tons) - 1 market information system (SIM) put in place	- 88 km of rural tracks constructed - 12 storage facilities for cereals built (total storing capacity 1440 tons) - 1 market information system (SIM) put in place	- 73.5 km - 2 storage facilities (other 2 are almost completed) - 1 SIM in place	- Written report of the final completion of works	- Effective infrastructure management by beneficiaries
Output 6: Job opportunities are created through emerging of micro and medium rural enterprises offering services down and upstream the value chain	- At least 200 jobs are created or consolidated by the SMREs in six years - 200 SMREs are created/consolidated in the programme area	- At least 1150 jobs are created or consolidated by the SMREs in six years - 200 SMREs are created/consolidated in the programme area	- 1560 jobs created (1040 for women and 566 for youths) - 196 SMERs (124 managed by women and 15 by youth)	- Activity reports - Surveys	- The business environment is favourable for agriculture
EFFECT 4: FOs become more professional, independent and empowered	- At least 35% of level 2 FOs reach the stage of independence (level 3) - At least 10 of level 1 FOs reach the stage of independence (level 3) - 75% of FOs members are satisfied with the services offered	- At least 35% of level 2 FOs reach the stage of independence (level 3) - At least 10 of level 1 FOs reach the stage of independence (level 3) - 75% of FOs members are satisfied with the services offered		- Surveys	-
Output 7: FOs become more professional and are capable to offer services to their members	- 975 FOs offer at least a service to their members	- 975 FOs offer at least a service to their members	- 1 146 FOs	- Surveys - FOs monitoring reports	- Good governance and democratic systems are in place for FOs